

Quelles sont les indications de l'hospitalisation ?¹

La confusion aiguë est une situation d'urgence médicale. Elle nécessite un diagnostic étiologique rapide et une prise en charge médicale.

Il est recommandé d'hospitaliser le patient en urgence quand un ou plusieurs des critères suivants sont présents :

- un état clinique menaçant le pronostic vital ou fonctionnel ;
- la dangerosité du patient pour lui-même ou son entourage, en particulier en cas de confusion hyperactive difficilement gérable par l'entourage ou empêchant un examen clinique complet ;
- en cas de difficulté ou d'impossibilité à réaliser les examens complémentaires nécessaires en ambulatoire ;
- quand l'arrêt d'un traitement potentiellement responsable de la confusion nécessite une surveillance médicalisée pluriquotidienne ;
- quand la prise en charge sur le lieu de vie (EHPAD ou domicile) n'est pas possible (patient seul à domicile, absence ou insuffisance d'aide familiale ou professionnelle, etc.).

Si le patient n'a pas été hospitalisé en urgence, une hospitalisation devra être organisée secondairement dans un service adapté si :

- les premières mesures diagnostiques et thérapeutiques mises en œuvre hors de l'hôpital se sont avérées inefficaces ;
- le patient ne s'hydrate ou ne s'alimente plus suffisamment ;
- l'entourage professionnel ou familial ne permet plus de garantir la qualité des soins.

Dans le cas où, après avoir éliminé une cause organique, la confusion est liée à un état dépressif caractérisé et sévère avec des symptômes délirants ou un risque suicidaire (mélancolie délirante), il est recommandé d'hospitaliser le patient dans un service de psychiatrie.

¹ § 3. Extrait des recommandations de bonne pratique « Confusion aiguë chez la personne âgée : prise en charge initiale de l'agitation » publiées par la Haute Autorité de Santé en mai 2009.